



# Charte du bénévole

FEI  
EVENTING  
EUROPEAN  
CHAMPIONSHIP  
HARAS DU PIN  
2023

Cette charte fixe un cadre de collaboration pour les relations de l'association USTICA envers ses bénévoles et réciproquement durant l'événement : Championnat d'Europe de Concours complet organisé du 09 au 13 août 2023 au Haras du Pin – Orne.

## **Envers le bénévole, l'association USTICA s'engage à :**

- *Accueil et encadrement :*
  - Accueillir et considérer la personne comme un collaborateur à part entière ;
  - Confier, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées, une ou plusieurs tâche/s qui convient/nent au bénévole, en regard de sa motivation et de sa disponibilité ;
  - Garantir un cadre à l'engagement bénévole : statut, fonction, moyens à disposition, charge de travail (horaire et fréquence), soutien, assurance.
- *Formation :*
  - Assurer un encadrement par une personne compétente et offrir la formation prévue pour la réalisation de son activité.
- *Information :*
  - Transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de son activité.
- *Divers :*
  - Recueillir les souhaits du bénévole quant aux postes existants et, lorsqu'un tel poste est ouvert, le lui proposer dans la mesure du possible ;
  - Donner la possibilité au bénévole de diversifier son engagement en termes de fonctions, de missions ;
  - Transmettre en priorité aux bénévoles actifs les opportunités de bénévolat.

## **Envers l'association USTICA, le bénévole s'engage à :**

- *Engagement :*
  - Réaliser de manière responsable la mission confiée par respect pour le travail d'autrui et les engagements pris au nom de l'association ;
  - Définir et faire connaître les limites de son engagement, annoncer tout empêchement ou arrêt.
- *Formation :*
  - S'informer sur les formations, les dossiers et thématiques actuels relatifs à son activité ;
- *Rémunération :*
  - Agir de manière désintéressée, sans prétendre à une quelconque rémunération.
- *Comportement :*
  - Collaborer dans un esprit de compréhension, de respect mutuel et de convivialité avec toute personne impliquée dans les activités de l'association USTICA ;
  - Être ponctuel et prévenir les responsables des bénévoles en cas d'impossibilité à tenir son poste.
  - Avoir un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'association et des autres personnes rencontrées : la ponctualité, le respect du travail confié, le respect des convictions et des opinions de chacun, font partie, entre-autres, des qualités d'un bénévole ;
- *Autres :*
  - Accepter que l'association puisse faire usage de l'image du bénévole, pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir de photos prises durant l'événement.

**Une faute grave de la part du bénévole (tel que abus d'alcool, usage de substances illicites, comportement violent, harcèlement ...) conduira l'association USTICA à l'exclure de l'équipe des bénévoles.**

La Présidente de l'association USTICA,  
Valérie MOULIN

Date et signature du bénévole